



Bruno Bekolo Ebe (a été acquitté par les juges du Tribunal criminel spécial (TCS) ce 24 mai à Yaoundé.

Un vent de liberté souffle sur le Pr Bruno Bekolo. L'ancien recteur de l'université de Douala était poursuivi pour un détournement de fonds en coaction de l'ordre de 3,4 milliards de FCFA. Il a été acquitté ce 24 mai par le TCS après cinq ans passés dans les geôles.

C'est un rapport dressé par une mission de vérification du Contrôle supérieur de l'État (Consupe) qui a été utilisé pour charger Bruno Bekolo Ebe. Cette mission, qui a audité la gestion de l'université de Douala entre 2005 à 2010, impute des « fautes de gestion » avec ou sans incidence financière à des responsables de l'université de Douala, renseigne le journal Kalara.

Au bout de cinq années de procédures, les juges du TCS ont décidé d'acquitter Bruno Bekolo Ebe ainsi que deux de ses coaccusés, Mboudou Augustine Marie et Ahina Ohandja Louis Max.